

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Dzaoudzi, le 25 août 2020

Le préfet condamne fermement les dérives de la manifestation du 25 août

Au cours du mouvement social des sapeurs-pompiers, des véhicules ont été volontairement endommagés, une partie des locaux du siège du Conseil d'administration a été dégradée, des menaces ont été proférées et des insultes ont été lancées, ce jour à partir de 14h00.

Jean-François COLOMBET, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement, condamne fermement ces méthodes intolérables qui ne sont ni dignes d'une démocratie apaisée ni propices au dialogue social. Une plainte a été déposée pour que la lumière soit faite sur cette affaire.

Si la liberté d'expression et la liberté de manifester sont des droits fondamentaux, le droit de chacun de travailler constitue également une des libertés inaliénables qu'il convient d'assurer.

Le Préfet appelle l'ensemble des parties au conflit au sein du SDIS au dialogue social apaisé et constructif.

## Contact presse:

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél: 02 69 63 54 03 - 02 69 63 54 32

Courriel: communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet: www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976 Twitter : @Prefet976